

Rapport de présentation des Budgets Primitifs 2026

Le projet de budget primitif 2026 fait suite au débat d'orientations budgétaires du 27 avril 2026 et dont le rapport d'orientations présentait les éléments de contexte et de compréhension du budget principal et des budgets annexes.

Le présent rapport a pour objectif de donner de manière synthétique des explications sur le détail des masses budgétaires.

Un extrait des éditions réglementaires obligatoires complète cette information par la présentation budgétaire par chapitre et par article.

Nota bene : Les documents complets sont disponibles au siège de la communauté.

Le projet de budget primitif a de nouveau été établi dans un contexte particulier, avec l'adoption très tardive d'une loi de finances dont l'impact sur les budgets des collectivités est extrêmement fort.

Tel qu'indiqué à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, l'exercice pour la communauté est de prioriser les opérations et de faire des choix, en tenant compte des besoins du territoire et des investissements structurants qui concourent à sa dynamique.

Les différents budgets pour 2026 intègrent ainsi la temporisation de projets non encore engagés, tout en poursuivant les choix opérés antérieurement afin de préparer l'avenir.

Dans ce cadre, il est notamment prévu que la communauté :

- Conforte l'armature économique (requalification du Parc de Haye, accès au Pôle Jeanne d'Arc...) et poursuive la dynamisation du commerce local et le développement touristique de tout le territoire
- Poursuive ses efforts pour assurer un service public de qualité aux habitants du territoire (mobilité, équipements sportifs, habitat, petite enfance...),
- Agisse pour l'environnement et le chemin vers la transition écologique (cycle de l'eau, gestion des déchets, biodiversité, plan climat-air-énergie territorial...)
- Mène une politique d'adaptation des services (restructuration des bâtiments techniques communautaires...)
- Contribue au rayonnement du territoire grâce au soutien au milieu associatif et aux relations avec les collectivités voisines.

Le présent rapport détaille les ressources et les moyens mis en œuvre.

Budget Principal

LES PRODUITS

Imposition directe (chapitre 731) :

La révision forfaitaire des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation est de +0,8% en 2026 (équivalent à l'évolution annuelle constatée en novembre 2025 de l'indice des prix à la consommation harmonisé).

En 2026, aucune évolution des taux de fiscalité du budget principal n'est prévue. L'état 1259 de notification des bases prévisionnelles et taux de référence a été réceptionné. Le produit fiscal attendu est prévu comme suit :

	Taux moyens pondérés depuis 2018 CC2T	Taux moy. nat. CC à FPU *	Bases notifiées pour 2025 en K€	Bases estimées pour 2026 en K€	Produit estimé pour 2026
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	22,26%	25,51%	18 757	21 463	4 777 664
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	1,30%	3,22%	60 925	61 867	804 271
Taxe d'habitation sur les rés. sec. (THRS)	10,05%	8,95%	1 117	990	99 525
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	2,36%	8,37%	1 211	1 358	32 049
				Réal. 2025	Prév. 2026
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) – <i>taux non voté par la CC2T</i>				1 283 184	1 369 320
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) – <i>coefficient de 1,1</i>				801 981	858 720
Taxe additionnelle foncière sur le non bâti (TAFNB) – <i>taux non voté par la CC2T</i>				45 423	83 269

* Source : circulaire ministérielle de calcul de la DGF 2025

Les produits fiscaux progressent sans modification du taux grâce à des bases plus fortes, notamment pour la CFE en progression de 0,6M€ (+14%), essentiellement du fait d'un nouvel établissement sur une des zones d'activité. Le chapitre 731 n'intègre plus en 2026 la taxe de séjour communautaire (estimée pour 2026 à 40 000 €), désormais comptabilisée sur le nouveau budget annexe du tourisme.

Autres impôts et taxes (chapitre 73) :

La fraction de TVA nationale qui a remplacé la taxe d'habitation sur les résidences principales et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) constitue désormais la principale ressource du nouveau « panier fiscal » de la CC2T. Pour 2026, le montant attendu est de 9 474 345 €, progressant seulement de 0,56%, bien en-deçà des progressions antérieures historiques et de l'évolution passée des produits de TH et de CVAE.

Le chapitre 73 intègre également les attributions de compensation négatives reversées par les communes : 155 394 €, et les reversements conventionnels de fiscalité prévus dans le cadre du pacte fiscal et financier arrêtés à 225 049 €.

Dotations et participations (chapitre 74) :

La principale dotation perçue par la communauté de communes reste la dotation globale de fonctionnement (DGF), fortement marquée ces dernières années par la baisse nationale décidée par l'Etat. Elle se compose de deux parts :

- o la dotation de compensation, représentant 1 499 973 €, correspondant à un montant figé au titre des baisses de dotation de 1998 et 2001, et de l'ancienne « part salaires » de la taxe professionnelle, à laquelle est appliquée chaque année une diminution,
- o la dotation d'intercommunalité, représentant 862 075 €.

Le chapitre 74 intègre les compensations de fiscalité directe versées par l'Etat sur lesquelles de fortes ponctions ont été opérées par la dernière Loi de Finances (attendues à 2 030 952 € pour 2026).

En outre, la CC2T reçoit d'autres dotations et subventions, notamment les aides de la CAF et de la MSA au fonctionnement des crèches intercommunales de Bois-de-Haye, de Manonville et du relais petite enfance (690 000 € prévus pour 2026), les aides perçues par le chantier d'insertion de la communauté (285 000 € prévus pour 2026), les aides perçues pour l'aire d'accueil des gens du voyage (55 000 € prévus pour 2026), les aides spécifiques à l'opération de vente de récupérateurs d'eau de pluie (320 000 € prévus en 2026), etc.

Produits du domaine et ventes diverses (chapitre 70) :

Les prévisions comprennent :

- les refacturations aux budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des ordures ménagères, de la mobilité et du tourisme des charges supportées par le budget principal (3 017 000 €),
- les produits du centre aquatique Ovive (650 000 €),
- les participations des familles au fonctionnement des crèches de Bois-de-Haye et Manonville (229 000 €),
- les prestations facturées par le chantier d'insertion (170 000 €),
- le reste à charge répercuté des récupérateurs d'eau de pluie (80 000 € HT),
- divers autres produits provenant de la pépinière d'entreprises, des aires des gens du voyage, etc. (61 000 €).

Autres produits :

Les recettes prévues au chapitre 75 sont notamment constituées des loyers encaissés sur le budget principal, de la redevance versée par le concessionnaire du réseau de chaleur, mais aussi des remboursements de l'assurance statutaire.

Les recettes exceptionnelles prévues au chapitre 77 ne couvrent que les mandats annulés sur exercices antérieurs (et, en réalisation uniquement, le produit d'éventuelles cessions d'immobilisations).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections du chapitre 042 intègrent les reprises des subventions d'équipements transférables.

L'excédent de fonctionnement reporté au 002 s'élève à 1 836 629,04 €.

Chap.	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget cumulé 2025 (y compris DM et VC)	Réalisé 2025	Taux de réalisation sur BP actualisé	Proposition de budget primitif 2026	Taux d'évolution de budget actualisé à BP	Taux d'évolution de CFU à BP
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 178 820,65	2 178 820,65	100,0%	1 836 629,04	-15,7%	-15,7%
013	Atténuation de charges	109 000,00	133 884,91	122,8%	120 000,00	+10,1%	-10,4%
70	Produits du domaine et ventes diverses	3 750 000,00	3 668 843,34	97,8%	4 207 000,00	+12,2%	+14,7%
731	Imposition directe	7 423 269,00	7 605 171,14	102,5%	8 024 818,00	+8,1%	+5,5%
73	Impôts et taxes	9 694 114,00	9 694 115,00	100,0%	9 854 788,00	+1,7%	+1,7%
74	Dotations et participations	5 890 192,00	5 787 718,42	98,3%	5 890 000,00	-0,0%	+1,8%
75	Autres produits de gestion courante	298 000,00	393 413,85	132,0%	400 700,00	+34,5%	+1,9%
76	Produits financiers	0,00	2,31		0,00		-100,0%
77	Produits exceptionnels	2 640,00	640,00	24,2%	2 000,00	-24,2%	+212,5%
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00		0,00		
	REC. REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 346 035,65	29 462 609,62	100,4%	30 335 935,04	+3,4%	+3,0%
	Rec. réelles hors résultat antérieur reporté	27 167 215,00	27 283 788,97	100,4%	28 499 306,00	+4,9%	+4,5%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	675 000,00	641 015,03	95,0%	750 000,00	+11,1%	+17,0%
	REC. D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	675 000,00	641 015,03	95,0%	750 000,00	+11,1%	+17,0%
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	30 021 035,65	30 103 624,65	100,3%	31 085 935,04	+3,5%	+3,3%

LES CHARGES

Chap.	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget cumulé 2025 (y compris DM et VC)	Réalisé 2025	Taux de réalisation sur BP actualisé	Proposition de budget primitif 2026	Taux d'évolution de budget actualisé à BP	Taux d'évolution de CFU à BP
011	Charges à caractère général	3 326 369,00	3 035 353,41	91,3%	3 627 220,00	+9,0%	+19,5%
012	Charges de personnel	7 529 813,00	7 515 479,41	99,8%	8 170 000,00	+8,5%	+8,7%
014	Atténuation de produits	10 670 265,00	10 559 402,09	99,0%	10 700 000,00	+0,3%	+1,3%
65	Autres charges de gestion courantes	3 445 455,00	3 407 126,68	98,9%	3 759 000,00	+9,1%	+10,3%
66	Charges financières	232 500,00	169 160,88	72,8%	320 000,00	+37,6%	+89,2%
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	2 704,00	18,0%	15 000,00	0,0%	+454,7%
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00		0,00		
	DEP. REELLES DE FONCTIONNEMENT	25 219 402,00	24 689 226,47	97,9%	26 591 220,00	+5,4%	+7,7%
023	Virement à la section d'investissement	3 300 993,65	0,00	0,0%	2 994 715,04	-9,3%	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500 640,00	1 339 774,06	89,3%	1 500 000,00	-0,0%	+12,0%
	DEP. D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 801 633,65	1 339 774,06	27,9%	4 494 715,04	-6,4%	+235,5%
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 021 035,65	26 029 000,53	86,7%	31 085 935,04	+3,5%	+19,4%

Charges à caractère général (chapitre 011) :

Le chapitre 011 comporte notamment les prévisions suivantes :

- 712 626 € au titre des fluides (eau et assainissement, électricité, réseau de chaleur et carburants), majoritairement pour le centre aquatique Ovide, mais également pour les services techniques, les bâtiments du siège, la partie tertiaire du bâtiment dit 001, les aires d'accueil et de grand passage des citoyens français itinérants, les crèches intercommunales et l'éclairage des zones économiques communautaires,
- 453 466 € au titre des cotisations au Pays Terres de Lorraine, aux organismes satellites (Mission Locale, ADSN), à l'agence de développement Lorr'up, aux instances représentatives et de conseil (ADM54, ADCF, Espaces & Territ.), ainsi qu'au titre de la participation de la CC2T au service mutualisé Terres de Lorraine Urbanisme (TDLU) pour le système d'information géographique (SIG),
- 400 000 € au titre des récupérateurs d'eau de pluie qui sont revendus à des conditions avantageuses,
- 363 200 € au titre des différents contrats de maintenance, d'entretien et de téléphonie,
- 286 000 € au titre de la contribution du service pluvial (contribution forfaitaire versée au budget annexe de l'assainissement),
- 282 300 € au titre des divers achats (équipements et fournitures des services techniques, alimentation et couches des crèches de Bois-de-Haye et Manonville, fournitures d'entretien des lieux recevant du public, fournitures administratives),
- 330 400 € au titre des assurances multirisques, statutaires et dommage ouvrage / tout risque chantier,
- 799 228 € au titre des autres charges et prestations diverses.

Charges de personnel (chapitre 012) :

Les charges de personnel s'établissent en prévision à 8,17M€, soit 30,7% des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal (la moyenne nationale des collectivités de communes à fiscalité professionnelle unique se situe à 42,4% - source DGCL « Les collectivités locales en chiffres 2025 »).

Il importe de préciser que le budget principal porte la masse salariale de l'ensemble des services, celle-ci faisant l'objet d'une refacturation partielle aux budgets annexes. Hors budgets annexes, la masse salariale représente 18,4% des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal.

L'évolution de la prévision de la masse salariale de la communauté pour 2026 a été exposée lors du débat d'orientations budgétaires. Elle tient notamment compte de la reprise en régie de la boutique mobilité (2 ETP - équivalent temps plein- à compter du 1^{er} mars) et de la maison du tourisme (3,8 ETP à compter du 1^{er} mai ainsi que 2 saisonniers), et de la création proposée de 3 postes :

- 1 ETP d'éducateur/-rice de jeunes enfants (EJE) devenu obligatoire au sein de la crèche La Clé des champs,
- 1 ETP de « volant(e) » en renfort des deux crèches intercommunales en lien avec l'arrêt de l'apprentissage,
- 1 ETP d'informaticien(ne), compétence essentielle faisant défaut au sein de la communauté.

La prévision doit également tenir compte d'une seconde hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL, caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux, de la hausse des cotisations au titre de la prévoyance et de la

santé des agent(e)s, de l'impact en année pleine des modifications intervenues au cours de l'année 2025 et de la progression de carrière des agents (« glissement vieillesse / technicité »).

Atténuations de produits (chapitre 014) :

Les atténuations de produits, stables, comprennent essentiellement :

- la dotation de solidarité communautaire (DSC) versée à l'ensemble des communes, soit 935 373 € en 2025,
- les attributions de compensation positives versées aux communes maintenues à 8 091 933 €,
- le prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (neutralisation financière de la réforme de la taxe professionnelle), définitivement arrêté à 1 309 862 €,
- le prélèvement opéré au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), estimé à ce stade à 350 000 €, avec de nouveau une prise en charge intégrale par la CC2T.

Autres charges de gestion courantes (chapitre 65) :

Les autres charges de gestion courante comprennent en premier lieu des participations obligatoires :

- la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 1 893 020 €, dont la hausse importante liée au nouveau mode de calcul est lissée sur 20 ans,
- la contribution au Syndicat Mixte Grand Toulousain (SMGT) : 920 320 €,
- la contribution à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe-Madon : 166 000 €,
- la contribution du budget principal au budget annexe du tourisme : 150 660 €,
- le « chèque eau » décidé fin 2025 pour aider les ménages du territoire de la communauté de communes en situation de précarité pour le paiement de leur facture d'eau et d'assainissement : 90 000 €,
- les contributions à la Métropole Sud Lorraine et au Sillon Lorrain : 63 000 € au total,
- les contributions au Parc naturel régional de Lorraine (PNRL) et à l'EPA Dév.54 : 6 000 €,

Les indemnités des élus et leurs frais de mission et de formation sont également imputés au chapitre 65, pour une prévision à hauteur de 255 000 € en 2026.

Les autres subventions de fonctionnement représentent un montant de 145 500 € qui couvre l'enveloppe d'aides aux projets associatifs d'intérêt communautaire, l'accompagnement à la commune de Toul pour l'animation du dispositif OPAH RU, l'abondement du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) géré par la Mission Locale...

Sont également prévus 96 500 € de charges diverses (logiciels en ligne, créances éteintes...).

Charges financières (chapitre 66) :

Pour mémoire, l'encours de dette du budget principal s'élève à 7 586 270,39 € au 1^{er} janvier 2026, essentiellement lié au financement du centre aquatique Ovive. La prévision en matière de charge de la dette peut être arrêtée à 320 000 € en tenant compte d'un nouvel emprunt à mi-année.

Charges exceptionnelles (chapitre 67) :

Les charges exceptionnelles ne concernent plus qu'une prévision pour les titres annulés sur exercices antérieurs.

Dotations aux provisions (chapitre 68) :

Il n'est pas prévu de constitution de provision au stade du vote du budget primitif.

Virement à la section d'investissement (chapitre d'ordre 023) :

Le virement de section à section, prévu dans le cadre de l'équilibre budgétaire de chacune des sections, n'est jamais réalisé, ce qui doit être pris en compte lorsque l'on observe le taux de variation global entre réalisé 2025 et prévision 2026.

Opération d'ordre de transfert entre sections (chapitre d'ordre 042) :

La prévision correspond aux dotations aux amortissements liées aux biens actuellement intégrés à l'inventaire et la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévisions 2026	Chap.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévisions 2026
			001	Solde d'exécution reporté	2 251 482,48
			16	Emprunt et dettes assimilées	680 000,00
024	Produits des cessions	0,00	20	Immobilisations incorporelles	388 947,57
10	Reprise sur apports, dot. et rés.	2 488 428,94	204	Subventions d'équipement versées	90 000,00
13	Subventions d'invest. reçues	1 197 725,58	21	Immobilisations corporelles	624 745,24
16	Emprunt et dettes assimilées	4 000 000,00	23	Immobilisations corporelles en cours	514 629,69
27	Autres immo. financières	36 000,00	27	Autres immobilisations financières	763 200,00
45	Comptabilité distincte rattachée	471 106,16	45	Comptabilité distincte rattachée	239 570,74
	RECETTES REELLES D'INV	8 193 260,68	OPI.	Opérations individualisées	6 385 400,00
021	Virement de la section de fonct.	2 994 715,04		DEPENSES REELLES D'INV	11 937 975,72
040	Op. d'ordre de transfert entre sect.	1 500 000,00	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	750 000,00
041	Opérations patrimoniales	600 000,00	041	Opérations patrimoniales	600 000,00
	RECETTES D'ORDRE D'INV	5 094 715,04		DEPENSES D'ORDRE D'INV	1 350 000,00
TOT.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	13 287 975,72	TOT.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13 287 975,72

Le projet de budget principal intègre notamment en dépenses d'investissement (*crédits nouveaux hors reports*) :

- Le remboursement en capital de la dette actuelle et nouvelle (680 000 €)
- Le versement d'une avance sur la participation du concédant à l'aménageur au titre de la zone d'aménagement concertée de l'Espace K (500 000 €), une nouvelle avance versée au budget annexe du Pôle Industriel Toul Europe (250 000 €), une première opération d'installation de vidéosurveillance au sein du PITE (130 000 €) et la prise en charge de travaux ENEDIS pour la zone du Parc de Haye (236 000 €)
- La poursuite de l'opération de réhabilitation du pôle Jeanne d'Arc (1 350 000 €)
- Les travaux du nouveau bâtiment du service technique intercommunal (1 900 000 €)
- La création d'un sentier pédagogique sur l'espace du Génie financé à 80% (117 600 €)
- Les travaux de réhabilitation de la base nautique d'aviron André Vecker (1 370 000 €)
- Une enveloppe permettant d'avancer sur le projet d'extension du centre aquatique (1 000 000 €) dans les conditions évoquées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire
- La poursuite des études et interventions en matière de rivières et Espaces naturels sensibles (574 600 €), avec notamment la renaturation de l'Esch et de ses affluents cofinancée à 80%
- L'enveloppe au titre des aides versées en matière d'habitat (156 400 €)
- La consultation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et diverses interventions (138 000 € au total)
- Le portage sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune de Dommartin-lès-Toul et du syndicat départemental d'électricité (SDE54) des opérations de réaménagement de l'avenue Leclerc relevant de leur compétence (120K € en dépenses et recettes)
- Le reversement aux communes des aides du syndicat départemental d'électricité (90 000 €)
- la poursuite des études pour la reprise de la friche militaire de Domgermain (80 000 €)
- Une enveloppe affectée à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de la CC2T (80 000 €)
- La réalisation du règlement local de publicité intercommunal et les révisions à apporter au plan local d'urbanisme intercommunal et d'habitat (66 500 €)
- Les investissements annuels nécessaires à l'exploitation du centre aquatique Ovive (57 210 €)
- La poursuite d'études pour le site de la Rochotte à Pierre-la-Treiche (46 800 €)
- Des équipements nécessaires au service mutualisé du ST2i (40 350 €)
- L'appui au nouveau dispositif d'accompagnement des commerces en ruralité (40 000 €)
- Des équipements et aménagements au sein des structures de la petite enfance (33 035 €)
- L'engagement des études pour l'élaboration d'un secteur patrimonial remarquable à Toul (30 000 €)

La section d'investissement est financée par :

- les excédents de fonctionnement capitalisés (article 1068),
- le virement de la section de fonctionnement et les dotations aux amortissements,
- des subventions d'équipement et le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) uniquement pour le dernier trimestre 2025 (année blanche en 2026),
- les remboursements d'avances versées,
- **avec le recours à un nouvel emprunt pour 2026 à hauteur de 4 000 000 €.**

Les budgets annexes

ORDURES MENAGERES

Pour ce budget annexe, fin 2024, la progression des recettes ne couvrait pas la progression des dépenses et l'épargne nette est devenue négative avec une capacité de désendettement atteignant un seuil critique. En 2025, un niveau exceptionnel d'aides reçues des éco-organismes a permis d'inverser temporairement la situation. Le rehaussement du taux de TEOM et plusieurs pistes d'économie engagées en 2025 ont également permis une amélioration de la situation.

Pour autant, dans les prévisions établies, les recettes de fonctionnement de l'exercice hors reports ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement de l'exercice, l'équilibre de ce budget annexe étant assuré par la consommation progressive des excédents reportés. De plus, de nouvelles évolutions défavorables sont attendues, à savoir :

- Hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) appliquée aux tonnages enfouis
- Révision à venir des autres marchés et notamment de collecte
- Qualité du tri dégradée
- Retour à un niveau plus mesuré d'aides reçues des éco-organismes
- Absence de visibilité sur les recettes des reprises de matières

Dans ce cadre, la communauté de communes Terres Toulaises mène des actions pour rationaliser ses dépenses et communiquer en espérant améliorer le geste de tri par les habitants.

Par ailleurs, la solution mutualisée d'incinération des déchets à Ludres à l'issue du contrat actuel d'enfouissement devrait permettre d'éviter de nouveaux surcoûts.

ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'assainissement tient compte des tarifs réhaussés en fonction de l'évolution de l'inflation constatée suivant l'indice IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) entre octobre 2024 et octobre 2025 soit +0,84 %. Les dépenses prévues pour 2026 tiennent compte des prix de marché.

En matière d'investissements, le projet de budget pour 2026 intègre notamment :

- o Le solde d'opérations précédemment engagées (121K€ de restes à réaliser et 536K€ pour les opérations de Bouvron, « Terres Toulaises Nord », Foug rue François Mitterrand et opérations en accompagnement communal de Dommartin-lès-Toul et Ecrouves),
- o L'assainissement de la commune non assainie de Laneuveville-derrière-Foug et la traversée de Lucey (1,4M€)
- o L'engagement des opérations collectives menées pour les particuliers (0,3M€ en recettes et dépenses)
- o Le démarrage de l'établissement du schéma directeur de l'agglomération de Toul (40K€ pour un programme estimé à 200K€)
- o En matière de gestion patrimoniale des réseaux, la programmation des travaux est établie en lien avec les projets des communes. L'enveloppe projetée est de 0,5MK€, en deçà des dernières années.

Le financement est assuré par le virement de la section de fonctionnement et les aides de l'agence de l'eau et de l'Etat, sans nouveau recours à l'emprunt en 2026.

EAU POTABLE

La démarche d'harmonisation tarifaire débutée en 2023 se poursuit en 2026.

En matière d'investissements, le projet de budget pour 2026 intègre notamment :

- o Les diverses opérations engagées en 2025 (217K€ de de restes à réaliser et 372K€ pour les opérations de la conduite Toul/Chaudeney, Foug rue François Mitterrand et opérations en accompagnement communal de Dommartin-lès-Toul et Ecrouves)
- o La fin du programme de travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Parc de Haye (1,9M€ de crédits pour 2026 pour un programme de 4,1M€)
- o Les travaux du secteur de Laneuveville-derrière-Foug et la traversée de Lucey (0,8M€)
- o La réhabilitation de la station Saint Mansuy (programme réévalué à 570K€)
- o La reprise du secteur Toul-Thiaucourt concomitamment à la réalisation de la voie cyclable (308K€)
- o Une programmation de gestion patrimoniale, accompagnement des communes et sécurité (0,7M€).

Le financement est assuré par le virement de la section de fonctionnement et les aides de l'agence de l'eau et de l'Etat, sans nouveau recours à l'emprunt en 2026.

TOURISME

Gérée jusqu'à présent sous forme associative et bénéficiant d'une subvention annuelle de la CC2T de 225 990 €, la maison du tourisme Terres Toulaises évolue dans sa structuration juridique, afin de sécuriser et d'optimiser son fonctionnement. A cette fin, le rattachement direct de ce service public à la communauté de communes Terres Toulaises a été acté fin 2025 pour une mise en œuvre effective au 1^{er} mai 2026.

Le financement du budget annexe du tourisme est principalement assuré par :

- une dotation de 151K€ du budget principal (assise sur le montant proratisé de subvention à l'association avant reprise en régie),
- la taxe de séjour collectée sur chacune des nuitées par les hébergeurs, estimée provisoirement à 40K€,
- le produit des activités touristiques, estimé également à 40K€.

Les dépenses du budget annexe correspondent en premier lieu aux salaires des agent(e)s (64%), aux fournitures et services touristiques commercialisés, aux frais de communication et aux charges de fonctionnement du site.

Le budget primitif du tourisme pour 8 mois s'équilibre ainsi à 245K€ en recettes et dépenses de fonctionnement.

MOBILITE

Le nouveau marché de service de la mobilité (Colibri) attribué au groupe Prêt à Partir a démarré le 1^{er} mars 2026, succédant à la délégation de service public conclue depuis 2018. Dans le cadre de ce changement de mode de gestion, la collectivité a fait le choix de reprendre en régie l'accueil clientèle au sein de la boutique mobilité de la gare routière de Toul, ainsi que la communication dédiée à la mobilité. Le montant annuel des prestations de mobilité (hors révision) s'élève à 3,1M€ TTC, y compris expérimentation de la navette de centre-ville.

Les ressources de fonctionnement du budget annexe de la mobilité, sans dotation du budget principal, sont principalement :

- le versement mobilité (VM), au taux de 0,55%, des entreprises des secteurs public et privé qui emploient 11 salariés et plus, estimé provisoirement à ce stade à 1,8M€,
- la compensation reversée par la Région Grand Est conformément à la délibération du 7 février 2019 (1,52M€),
- l'excédent d'exploitation reporté (1,48M€),
- les recettes commerciales de l'ordre de 130K€.

En plus des services de transports publics collectifs (transports scolaires, lignes régulières, transport à la demande) proposés quotidiennement sur les 41 communes du territoire par le réseau communautaire Colibri, la CC2T engage des actions complémentaires à l'offre de transport public : réalisation d'aires de co-voiturage, réhabilitation des abribus dans les communes, création de bornes de recharge électrique pour les véhicules...

Le schéma des pistes cyclables continue à être mis en œuvre pour améliorer les mobilités du quotidien. Le programme d'investissement prévoit la réalisation du premier tronçon de la liaison cyclable Toul-Thiaucourt (autorisation pluriannuelle de 1,8M€), l'achèvement des voies cyclables en accompagnement des travaux de Dommartin-lès-Toul et Ecrouves et de la V52 à Toul entre le rond-point gare et la porte Moselle (500K€ au total), ces opérations bénéficiant de nombreuses subventions.

PÔLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE

En plus du budget spécifique de ZAC (zone d'aménagement concerté) de l'espace K, porté par le concessionnaire SEBL, la communauté a confié à l'Etablissement Public Foncier Grand Est (EPFGE) une opération de portage foncier sur le pôle industriel Toul Europe (PITE). Un budget annexe a été créé pour la commercialisation auprès des prospects qui n'est pas assurée directement par l'EPFL. Par ailleurs, diverses opérations sont assurées directement sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Les dépenses sont estimées pour 2026 à hauteur de 782K€ et des ventes de terrain sont envisagées à hauteur de 213K€, ce qui nécessite, compte tenu des résultats antérieurs de 319K€, une avance du budget principal de 250K€.

ZONE ARTISANALE DE NOVIANT-AUX-PRES

La zone artisanale de Noviant-aux-Prés accueille deux sociétés et des maraîchers. Elle fait l'objet d'un budget annexe spécifique assujéti à la TVA. Ce budget est financé par les loyers et charges des locataires. Les dépenses correspondent aux frais d'entretien et aux investissements nécessaires pour cette zone.

BALANCES GENERALES ET EDITIONS DETAILLEES**BUDGET PRINCIPAL****BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	13 287 975,72	13 287 975,72
Fonctionnement	31 085 935,04	31 085 935,04
TOTAL	44 373 910,76	44 373 910,76

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	11 937 975,72	1 350 000,00	8 193 260,68	5 094 715,04
Fonctionnement	26 591 220,00	4 494 715,04	30 335 935,04	750 000,00
TOTAL	38 529 195,72	5 844 715,04	38 529 195,72	5 844 715,04

BUDGET ORDURES MENAGERES**BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	697 050,90	697 050,90
Fonctionnement	7 349 727,28	7 349 727,28
TOTAL	8 046 778,18	8 046 778,18

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	644 550,90	52 500,00	68 223,62	628 827,28
Fonctionnement	6 720 900,00	628 827,28	7 297 227,28	52 500,00
TOTAL	7 365 450,90	681 327,28	7 365 450,90	681 327,28

BUDGET ASSAINISSEMENT**BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	5 160 861,34	5 160 861,34
Fonctionnement	5 812 024,87	5 812 024,87
TOTAL	10 972 886,21	10 972 886,21

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	4 504 861,34	656 000,00	2 405 982,11	2 754 879,23
Fonctionnement	3 407 145,64	2 404 879,23	5 506 024,87	306 000,00
TOTAL	7 912 006,98	3 060 879,23	7 912 006,98	3 060 879,23

BUDGET EAU
BALANCE GENERALE :

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	7 307 586,56	7 307 586,56
Fonctionnement	7 176 315,50	7 176 315,50
TOTAL	14 483 902,06	14 483 902,06

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	6 964 586,56	343 000,00	4 449 986,06	2 857 600,50
Fonctionnement	4 518 715,00	2 657 600,50	7 033 315,50	143 000,00
TOTAL	11 483 301,56	3 000 600,50	11 483 301,56	3 000 600,50

BUDGET MOBILITE
BALANCE GENERALE :

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	3 027 131,11	3 027 131,11
Fonctionnement	5 167 567,34	5 167 567,34
TOTAL	8 194 698,45	8 194 698,45

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	2 884 731,11	142 400,00	1 974 463,77	1 052 667,34
Fonctionnement	4 214 900,00	952 667,34	5 125 167,34	42 400,00
TOTAL	7 099 631,11	1 095 067,34	7 099 631,11	1 095 067,34

BUDGET ZAR
BALANCE GENERALE :

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	130 296,80	130 296,80
Fonctionnement	131 110,37	131 110,37
TOTAL	261 407,17	261 407,17

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	127 296,80	3 000,00	10 986,43	119 310,37
Fonctionnement	14 800,00	116 310,37	131 110,37	0,00
TOTAL	142 096,80	119 310,37	142 096,80	119 310,37

BUDGET PITE
BALANCE GENERALE :

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	2 100 000,00	2 100 000,00
Fonctionnement	2 506 326,77	2 506 326,77
TOTAL	4 606 326,77	4 606 326,77

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	0,00	2 100 000,00	375 876,02	1 724 123,98
Fonctionnement	782 202,79	1 724 123,98	406 326,77	2 100 000,00
TOTAL	782 202,79	3 824 123,98	782 202,79	3 824 123,98

BUDGET TOURISME
BALANCE GENERALE :

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	1 500,00	1 500,00
Fonctionnement	245 560,00	245 560,00
TOTAL	247 060,00	247 060,00

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
Fonctionnement	244 060,00	1 500,00	245 560,00	0,00
TOTAL	245 560,00	1 500,00	245 560,00	1 500,00

ENSEMBLE AGREGE DES BUDGETS
BALANCE GENERALE :

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	31 712 402,43	31 712 402,43
Fonctionnement	59 474 567,17	59 474 567,17
TOTAL	91 186 969,60	91 186 969,60

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	27 065 502,43	4 646 900,00	17 478 778,69	14 233 623,74
Fonctionnement	46 493 943,43	12 980 623,74	56 080 667,17	3 393 900,00
TOTAL	73 559 445,86	17 627 523,74	73 559 445,86	17 627 523,74

Les documents complets sont disponibles au siège de la Communauté.